

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX ENCADRANT - CONCEPTEUR



Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guichet unique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences par rapport aux obligations réglementaires.
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences.

Public concerné :

- Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux et encadrants les chantiers de travaux. Concepteurs de plans suite à des relevés topographiques ou en géolocalisation.

Pré-requis :

- Pour cette formation, aucun prérequis est nécessaire.

Groupe :

- De 4 à 10 stagiaires.

Durée :

- 7 heures (Dont 1 heure d'examen).

Modalités et détail d'accès :

- Formation présentielle en intra,
- La date de formation est à définir avec le client au moins un mois avant cette prestation.



Méthodes mobilisées :

Présentation de la formation :

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation des stagiaires et de la formatrice ou du formateur,
- Objectif et Programme.

Théorie :

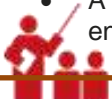
- La réglementation.
- Les réseaux en France.
- Les plans.
- La procédure DT, DICT et AIPR.
- Connaître et comprendre le guichet unique.
- Les acteurs : Les exploitants de réseaux, les responsables de projet et les exécutants de travaux.
- La prévention des dommages : La certification des prestataires de détection et de

géoréférencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel.

- Les connaissances générales métiers.
- Le déroulement d'un chantier.
- Les règles à suivre.
- Les endommagements des réseaux, les conséquences.
- La règle des 4 A, qui est le responsable de quoi ?
- Les documents CERFA.

Pratique :

- Pendant la formation, chaque stagiaire réalisera un QCM blanc sur une tablette ou un PC en ligne.
- A l'issue de la formation, chaque stagiaire effectuera le QCM finale (= l'examen) sur une tablette ou un PC en ligne.



Conclusion :

- Le ressenti des stagiaires à chaud,
- Remise d'un livret,
- Remplissage des fiches d'évaluation.

Matériels utilisés :

- Pour la théorie : PC ou tablette, vidéoprojecteur, diaporama, ...
- Pour la pratique : Les tablettes et/ou PC en ligne, les tickets d'examen blanc et les tickets d'examen final.

Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité en entreprise et/ou détenteur de l'attestation de compétences relatif à l'intervention à proximité des réseaux et celle de formateur AIPR.

Modalités d'évaluation :

- Les compétences seront évaluées à l'issue de la formation grâce à l'exécution d'un QCM. La délivrance de l'AIPR est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.

Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité,
- Attestation de compétences ou d'échec délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session,
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- En intra : L'accessibilité de la formation est vu de concert avec le client.

A savoir :

- La **SARL FPI** est inscrite sous le Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du code du travail : **ID 1266 - Préfecture de Maine et Loire**.

Tarif de groupe :

- Nous consulter.

Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

Références :

- L'article L.4121-4 du code du travail.
- L'article R.554-31 du code de l'environnement.
- L'arrêté du 15 décembre 2015.
- Les articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié.

**FAIRE EN SORTE QUE LES INTERVENTIONS À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX
S'EFFECTUE SELON LES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR**

